

Sans incidence financière

RAPPORT N°99/5-14
au Conseil Municipal

OBJET

DENOMINATION DE VOIES

Le collège de la Bretagne va être livré très prochainement ainsi que les nouvelles voies qui le desservent.

Ces voies doivent à court terme se prolonger en direction de la ZAC du Parc Technologique du CERF.

Il convient dès à présent de les dénommer afin de communiquer l'adresse du nouvel établissement aux diverses administrations.

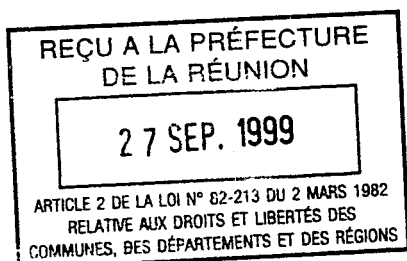
Il convient également de dénommer la voie nouvelle reliant la rue André MALRAUX à la rue Jean COCTEAU, à Champ Fleuri, à proximité du théâtre.

Par ailleurs l'association des Copropriétaires du lotissement SARLEC, à la Montagne, souhaite que soit revue la dénomination des voies du lotissement, la rue longue serait scindée en trois parties qui deviendraient « Rue Longue », « Chemin du Cap Bernard » (prolongement) et « Rue du Belvédère », ceci dans le but de simplifier la localisation des adresses.

Je vous demande en conséquence de dénommer les trois voies d'accès au Collège de la Bretagne ainsi que la voie créée à Champ Fleuri et de vous prononcer sur la requête des Copropriétaires du Lotissement SARLEC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
Le 2^{ème} Adjoint
Mickaël NATIVEL



DELIBERATION N°99/5-14
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 septembre 1999

OBJET**DENOMINATION DE VOIES****CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT 99/5-14 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom de la Commission Vie Quotidienne ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la dénomination des voies suivantes, à la Bretagne :

- voie n° 1 : Rue Emile HUGO
- voie n° 2 : Rue d'EMMEREZ DE CHARMOY
- voie n° 3 : Rue BOYER de la GIRODAY

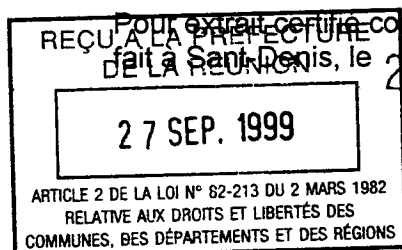
ARTICLE 2

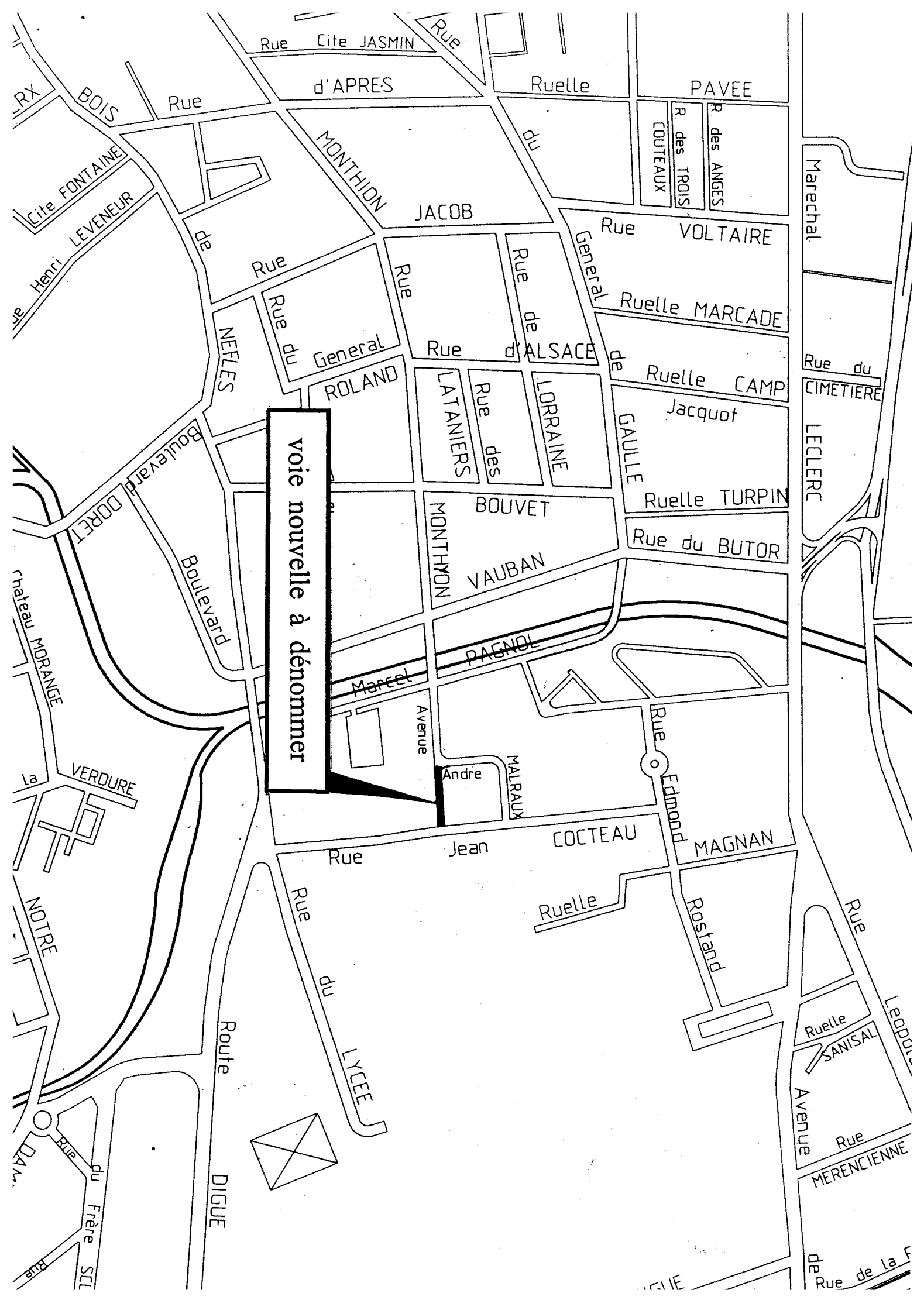
Approuve la dénomination «Rue du Théâtre» pour la voie nouvelle reliant la Rue André MALRAUX à la Rue Jean COCTEAU, à Champ-Fleuri.

ARTICLE 3

Approuve la proposition de l'association des Copropriétaires du lotissement SARLEC :

- Rue Longue
- Rue du Belvédère
- Chemin du Cap Bernard (prolongement)





voie nouvelle à dénommer

Rue Cite JASMIN

d'APRES

Ruelle

PAVEE

MONTHION

JACOB

R. des ANGES
COUTEAUX

R. des TROIS

Rue de la Fontaine
BOIS
Rue Henri LEVENEUR

Rue de

Rue

Rue VOLTAIRE

NEFLES

Rue du

General

Rue

Rue de

General

Ruelle MARCADE

ROLAND

Rue d'ALSACE

Ruelle CAMP

Rue du CIMENTIERE

LATANIERS

Rue des

LORRAINE

de

Jacquot

LECLERC

voie nouvelle à dénommer

MONTHION

BOUVET

Ruelle TURPIN

VAUBAN

Rue du BUTOR

Chateau MORANGE

Boulevard

Marcel

PAGNOL

Avenue

Andre

MALRAUX

Rue Edmond

COCTEAU

MAGNAN

La VERDURE

Rue

Jean

Ruelle

Rostand

NOTRE

Rue

du

LYCEE

Route

DIGUE

Ruelle SANISAL

Avenue

Rue MERENCIENNE

Rue du Frère SCL
Rue DAM.

Rue de la F

Chemin du Cap Bernard
(prolongement)

Rue du Belvédère

Rue Longue

